

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 18 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Bertrand JANSON.

Présents : 10

Sont présents: Bertrand JANSON, Bruno KRAUSE, Francine HAFFEMAYER, Laurent MAIRE, Thierry MARTIN, Pierre COLSON, Emmanuel HOUPERT, Lucie MULLER, Caroline PERRIN, Claire BOSSLER

Représentés:

Absents excuses: Eric SCHLOESSER

Secrétaire de séance: Mme LAMBOUR OSTER Marie-Rose, secrétaire de mairie

Au vu des conditions sanitaires la réunion du Conseil Municipal se déroule à la Salle Polyvalente afin de respecter les distanciations.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.) – CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE - DCM 2021 07

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Compte tenu de la réglementation susvisée en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants, que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Voyer au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

LOTISSEMENT – Compte de Gestion 2020 - DCM 2021 08

Le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2020 dressé par le comptable et qu'il déclare comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le conseil municipal

- constate les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.**

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

LOTISSEMENT – Compte Administratif 2020 - DCM 2021 09

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire (absent lors du vote).

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	50 006.00	50 006.00	50 006.00	0.00	50 006.00	
TOTAUX						

Résultat de clôture			50 0006.00		50 006.00	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Vote : pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 1

LOTISSEMENT – Budget Primitif 2021 - DCM 2021 10

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le budget primitif photovoltaïque pour l'exercice 2021 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 385 607 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 435 613 euros

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

PHOTOVOLTAÏQUE – Compte de Gestion 2020 - DCM 2021 11

Le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2020 dressé par le comptable et qu'il déclare comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le conseil municipal

- constate les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.**

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

PHOTOVOLTAÏQUE – Compte Administratif 2020 et affectation de résultat - DCM 2021 12

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire (absent lors du vote).

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 407.97		10 283,83
Opérations de l'exercice	9 990.98	11 910.06	7 323.06	7 228.89
TOTAUX	9 990.98	15 318.03	7 323.06	17 523.72
Résultat de clôture		5 327.05		10 189.66
Restes à réaliser				0.00
Besoin/excédent de financement				0.00

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
4. Décide de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement.

Vote : pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 1

PHOTOVOLTAÏQUE – Budget Primitif 2021 - DCM 2021 13

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré vote le budget primitif photovoltaïque pour l'exercice 2021 :

Dépenses et recettes d'exploitation : 16 805 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 34 224 euros

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

SERVICE EAU – Compte de Gestion 2020 - DCM 2021 14

Le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2020 dressé par le comptable et qu'il déclare comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Le conseil municipal

- constate les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.**

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

SERVICE EAU – Compte Administratif 2020 et Affectation de résultat - DCM 2021 15

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire (absent lors du vote).

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 580.20		17 718.50
Opérations de l'exercice	29 644.83	34 111.08	2 170.31	19 462.72
TOTAUX	29 644.83	60 691.28	2 170.31	37 181.22
Résultat de clôture		31 046.45		35 010.91
Restes à réaliser				0.00
Besoin/excédent de financement				0.00

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

4. Décide de ne pas affecter l'excédent d'exploitation

Vote : pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 1

SERVICE EAU – Budget Primitif 2021 - DCM 2021 16

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote le budget primitif Eau pour l'exercice 2021 :

Dépenses et recettes d'exploitation : 64 518 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 97 166 euros

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

SERVICE EAU – TARIFICATION - DCM 2021 17

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'eau potable en prévision des gros travaux d'investissement prévus dans la commune sur le réseau d'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix du m3 d'eau à 1,30€ (1.20€ en 2020)
- de maintenir le prix de location du compteur à 6€ par semestre (6€ en 2020)

Ces tarifs seront appliqués dès la prochaine facturation.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

DISCUSSIONS DIVERSES - DCM 2021 17 DIV

– Bilan forêt

Recettes (vente de bois) =	48026,87€
Dépenses =	25359.61€
Solde =	22667.26€

– Bilan locations (3 et 5 Grand'rue)

Recettes =	31617.38€
Dépenses =	12092.64€
Résultat =	19524.74€

– Achat parcelle « Kopp »

Estimations de M. SONGIS :

Valeur du terrain (0.4532 ha) = 906.4€ soit 2000 euros de l'hectare.

Valeur des bois sur la surface = 250€ (absence de bornes), pas de bois de valeur sur cette parcelle

Estimation globale de 1156.4€ pour le fond et ce qu'il y a dessus.

Proposition achat à 1200€

– Journée citoyenne : 17 avril

Ecole : démontage paroi grenier + fumoir

Salle :

Forêt : nettoyage / élagage chemin rouge

Espaces verts salle et église

– Bulletin hebdomadaire

Diffusion sur internet à partir du week-end (validation CM).